

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 NOVEMBRE 2013

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet –Gimaret – Avot –Bonenfant - Loir–Lejop -Muchembled, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Talon – M. Brunel, procuration à M. Valck - M. Cresson, procuration à M. Barbillon — Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 20 septembre adopté.

Demande de complément de subvention pour la 2^{ème} phase des travaux rue du moulin du chapitre

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 80 000 €a été accordée par le Conseil Général pour la 2^{ème} phase des Travaux de sécurisation et mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre. Cette subvention a été calculée au taux de 40% sur un montant subventionnable de 200 000 €HT.

Suite au nouveau devis établi et de la révision des prix tenant compte de l'évolution économique, le nouveau montant prévisionnel HT s'élève à 247 823.25 € Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander une subvention complémentaire au Conseil Général sur cette nouvelle base.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Décision Modificative de crédits – service Assainissement

Suite aux travaux sur le réseau à réaliser rue de l'Ormeau d'une part, et à la demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploitation de la station d'épuration qui doit s'effectuer tous les dix ans et qui arrive à échéance cette année, et à la mission qui a été confiée à la Société VERDI pour monter le dossier, d'étude d'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2013 du service assainissement comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses - Article 6226 - Honoraires : + 4 186 €

Recettes -Article 774 – Subvention commune : + 4186 €

Investissement

Dépenses - Article 21532 – Travaux de réseau : + 3 000 €(pris sur l'excédent d'Investissement)

Décision Modificative de crédits – Budget Commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2013 du budget de la commune comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Article	Objet	Montant
6042	Prestations de services	+ 900.00 €
60628	Pharmacie	+ 76.00 €
61551	Entretien tracteur	+ 2 500.00 €
61558	Réparation épareuse	+ 1 500.00 €
63512	Taxe foncière	+ 119.00 €
6453	Cotisations retraites	+ 500.00 €
657354	Subvention Service Assainissement	+ 4 186.00 €
023	Virement à l'Investissement	+ 11 800.00
022	Dépenses imprévues	- 5 785.00 €
	TOTAL	+ 15 796.00 €

Recettes

Article	Objet	Montant
6419	Remb.salaires arrêts de travail employés	+ 5 868.00 €
6459	Remb Charges sociales	+ 675.00 €
70311	Concessions cimetièrè	+ 458.00 €
74718	Compl, rembours.salaire CUI	+ 5 938.00 €
758	Remb. Charges sociales	+ 1 749.00 €
7713	Don comité des Fêtes	+ 1 108.00 €
	TOTAL	+ 15 796.00 €

Investissement

Dépenses

Article	Objet	Montant
2051	Licence logiciel compta	+ 66.00 €
21311	Clôture citerne et poubelles	+ 1 384.00 €
21534	Boîtiers guirlandes électriques	+ 2 750.00 €
2188	Réparation chambre froide+ guirlandes	+ 3 600.00 €
21758	Lame de déneigement	+ 6 000.00 €
	TOTAL	+ 13 800.00 €

Recettes

Article	Objet	Montant
1323	Subvention lame de déneigement	+ 2 000.00 €
021	Virement du Fonctionnement	+ 11 800.00 €
	TOTAL	+13 800.00 €

Modification des statuts de la CCPN prise de compétence Très Haut Débit

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 juin 2013, il a été approuvé la prise de compétence « service public des réseaux et services locaux de communication électronique », Très Haut Débit, par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et que le 20 septembre 2013, le conseil municipal de Ville a donné un avis défavorable pour cette prise de compétence. Il s'avère qu'à l'issue d'une observation de la Préfecture concernant les termes de la délibération, le Conseil Communautaire de la CCPN a adopté le 19 septembre 2013 une autre délibération et qu'en conséquence, les conseils municipaux des communes doivent de nouveau délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de donner un avis défavorable, compte tenu du coût qui en résultera.

Convention avec la SPA pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la convention passée avec la SPA pour l'année 2014.

Révision des loyers pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux situés : 1, 3 et 3 bis rue de la mairie, et 10, rue du château, pour l'année 2014.

Plan d'Accessibilité à la Voirie (PAVE)

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une enquête a été menée auprès des associations des personnes âgées et des parents d'élèves de la commune pour connaître les points qu'il serait nécessaire d'améliorer en matière d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics. Mme Hallu et Mme Gimaret ont procédé au dépouillement de cette enquête. Il s'agit à présent de préciser les réponses qui pourront être apportées aux problèmes qui ont été identifiés et d'établir un calendrier de réalisation de travaux avec leur coût. La commission des travaux sera réunie en début d'année 2014 à cet effet.

Dispositif « Voisins Vigilants »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le dispositif est toujours en cours d'élaboration.

Concours des maisons décorées

En raison de la conjoncture économique actuelle et des problèmes liés à l'environnement, le conseil municipal décide de ne pas reconduire le concours de fin d'année, des maisons décorées.

Fait à Ville, le 26 novembre 2013

Le Maire, Philippe BARBILLON